

**PROCÈS VERBAL ET
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 11 février 2020 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Mesdames Nicole BRICHE, Lydie BOURGOIS, Messieurs Alain KEMPYNCK et Christian BOUQUE, absents excusés ayant donné procuration.

Madame Emilie LAGNEAU absente.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est élu Secrétaire de Séance.

1) Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 :

Madame le Maire invite le Conseil à adopter le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

2) Compte Rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Décision 2019-81 : Nadine LEFEBVRE répond à Monsieur DELBARRE que le montant du loyer de la poste était de 35 000 € annuel en 2018 et qu'un effort de 5 000€ a été accordé après négociation.
- Décision 2019-83 : Nadine LEFEBVRE précise que la durée du marché initiale de 3 ans est reconductible un an à compter du 14 avril 2020.
- Décision 2020-02 : Monique GIBON répond à Monsieur DELBARRE que les ateliers théâtres qui ont lieu à la Médiathèque « Mots Passant » sont destinés à 2 groupes de 10 enfants beuvrygeois de 8 à 12 ans.

3) Créances Irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Voltaire BOUQUE invite le Conseil à admettre en non-valeur la somme de 624 € résultant de créances qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites.

Adoptée à l'unanimité

4) Association GAI RIRE – Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire invite le Conseil à accorder une subvention d'un montant de 1 000€ à l'association GAI RIRE pour leur projet de rénovation du service pédiatrique du Centre Hospitalier Béthune Beuvry visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

Adoptée à l'unanimité

5) Club d'Histoire – Demande de subvention exceptionnelle

Dans le cadre de la Commémoration du souvenir du mois de mai 1940 qui se déroulera du vendredi 22 au dimanche 24 mai 2020, Patricia WACH invite le Conseil à accorder une subvention d'un montant de 1 000€ au Club d'Histoire de Beuvry.

Adoptée à l'unanimité

6) Association France ALZHEIMER – Adhésion de la Charte « Ville Aidante Alzheimer »

Dans le cadre du dispositif mis en place par l'association France Alzheimer, appelé « Ville Aidante » visant à aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la Ville, Madame le Maire invite le Conseil à autoriser la signature de la Charte d'engagements réciproques « Ville Aidante Alzheimer ».

Adoptée à l'unanimité

7) Association « Droit de Cité » - Renouvellement de l'adhésion

Monsieur GRUSON invite le Conseil à renouveler l'adhésion annuelle avec l'association Droit de Cité pour l'année 2020 pour un montant de 8 798,40€.

Adoptée à l'unanimité

8) Prorogation de la Promesse de bail unilatérale emphytéotique – Signature d’un avenant n°4

Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque sur la Commune et compte tenu de l’aboutissement des négociations entre les sociétés Corsica Sole et Néoen pour acquérir la société SASU PV Moulin de Beuvry, Madame LEVEUGLE propose à ses collègues d’autoriser Madame le Maire à signer l’avenant n°4 à la promesse de bail emphytéotique portant échéance du bail au 05 avril 2021.

Adoptée à la Majorité

(4 Contres : Christine BRASSE, Charles DUMONT, Léonard MOREL et Guillaume DELBARRE)

9) Plan de prévention du risque d’inondation (PPRI) du Bassin versant de la Lawe – Avis de la Commune

Madame le Maire rappelle que le Plan de Prévention du Risque d’inondation du bassin versant de la Lawe a été prescrit une nouvelle fois par arrêté préfectoral le 7 novembre 2019 sur 53 communes. Elle invite le Conseil à émettre un avis sur le projet et précise qu’il sera soumis à enquête publique.

Dans le cadre de l’élaboration du PPRi, Madame LEVEUGLE informe à Monsieur DELBARRE qu’en effet, les quartiers de la Gare, du Quesnoy et du Préolan ont fait l’objet d’un long débat. Cependant, les inondations par débordement du canal connues dans ces quartiers, ne sont pas concernées par des évènements naturels (retour de la loisne et problème de réseaux etc...). De ce fait, la préfecture ne peut pas inscrire ces quartiers sur le PPRi mais nous invite à appliquer un règlement du PLU plus sévère dans ces zones à risques.

En ce qui concerne les inondations dues aux conceptions de réseaux d’assainissements, la commune a mis en place des déversoirs d’orages qui font l’objet d’une surveillance informatique afin de mesurer le débit du réseau. Enfin, pour les problèmes de conception de réseaux, l’Agglomération a été alertée et la Commune a réalisé des travaux en créant la zone d’expansion de crue dans la rue Germon, les fossés dans les rues des Capucines et Camille Clément, afin d’améliorer la situation de la rue Voltaire Dhenin, qui s’avère utile puisque la zone d’expansion est remplie.

Gaëtan VERDOUCQ rappelle que c’est une préoccupation de tous puisque le Département en partenariat avec l’Agglomération, a réalisé la première phase de travaux d’assainissement lors de la création du nouveau giratoire de la RN. Afin de modifier la collecte des d’eaux fluviales et l’assainissement.

Il ajoute que le PPRi sert à limiter les constructions neuves sur des terrains à risque, le but étant de diminuer le montant des dégâts à chaque inondation.

Adoptée à la Majorité
(4 Abstentions : Christine BRASSE, Charles DUMONT, Léonard MOREL et Guillaume DELBARRE)

10) Zone FUTURA II – Accès cabinet médical – Dénomination d’une voirie

Madame le Maire informe le Conseil que l'accès au cabinet médical sur la zone hospitalière du Pôle santé « Futura II » n'est pas nommé ; Monsieur BAROUX propose le nom de Suzanne Noël (pionnière de la chirurgie réparatrice).

Adopté à l'unanimité

11) ORANGE – Enfouissement des réseaux rue Debussy – Signature d’une convention

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ invite le Conseil à autoriser Madame le Maire à signer une convention avec ORANGE, pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Debussy.

Monsieur VERDOUCQ répond à Monsieur DELBARRE que les travaux de la rue Debussy ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée incluant la rue Debussy et la rue Mozart. Il explique également qu'il y a trois concessionnaires dans ce secteur laissant un large choix d'opérateurs pour les riverains.

Adopté à l'unanimité

Levée de séance : 19h45